

SEANCE DU 24 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, ~~PUECH Jérôme~~, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, MURATET Nicole, ~~PRAT Loïc~~, TIERLE Jean-Paul

Absents excusés : PRAT Loïc (procuration à DE NICOLO Sandrine), PUECH Jérôme

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte rendu de la séance du 26 mars 2024. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

Délibération 2024-013 : Achat d'un défibrillateur

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'évocation du besoin d'acheter et mettre en place un défibrillateur dans le centre bourg de notre commune.

Plusieurs devis ont été reçus :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| - Société « Défibrillateur Center » à Cournon d'Auvergne
entièrement automatique et garanti 8 ans | 1 500.00 € TTC |
| - VITAE à Aurillac
Semi automatique | 1 639.20 € TTC |
| - « Médic Auvergne » à Saint-Flour
Semi-automatique | 2 240.84 € TTC |

Après avoir entendu cet exposé et comparé les devis, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le devis de VITAE à Aurillac pour un montant TTC de 1 639.20 €
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 de la commune,
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches et signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Délibération 2024-014 : OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

Madame Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération 2024-015 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Madame Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Travaux en cours :

- **La salle polyvalente et la halle couverte** : Les travaux d'isolation sont en cours, ainsi que la pose de la volige sur la charpente de la halle. Il y a une bonne coordination entre les différents corps de métiers ce qui permet un avancement dans de bonnes conditions. La terre provenant des travaux de terrassement avait été stockée aux «Salettes » A voir pour enlever le surplus sur le site pour le stockage des déchets verts déposés par les particuliers
Dans le marché est compris le nettoyage des espaces par une société.
- **Réunion avec les agents techniques** : Lundi 22 avril, une réunion a eu lieu avec Maire, adjoints et les agents communaux des services techniques afin de faire le point sur les travaux à venir :
 - * **Peinture de la salle de classe** : ce qui représente un gros chantier pour réaliser la protection du sol, vider tout le mobilier de la classe, et faire les travaux de peinture entre le 8 juillet et le 15 août, date à laquelle il faut réorganiser la salle de classe pour la rentrée scolaire. Des devis seront demandés à des entreprises locales afin de voir si les travaux peuvent être réalisés différemment, car sur la période d'été, d'autres tâches sont à effectuer : tonte, relevé des compteurs d'eau, entretien station d'épuration...
 - * **Stage de réintégration** : il se déroule du 13 au 17 mai pour Jérôme JOULIE; l'inscription au CASES pour l'autorisation de conduite d'engins de chantiers sera également faite par la collectivité pour ce nouvel agent.
 - * **Elections Européennes du 9 juin** : Mise en place des panneaux le long de la route pour le 26 mai minuit. Installation de l'isoloir dans la salle des Mariages.
 - * **Nettoyage des châteaux 27, 28,29,30 mai**. Un avis à la population sera distribué par la poste pour les informer de ces interventions.
 - * **L'estrade de la salle polyvalente** sera à réajuster, suite aux travaux d'isolation. Elle devra être posée dans le mois de juin .
 - * **Monsieur Jérôme JOULÉ** conserve le même emploi du temps que Monsieur Samuel COUTROT avec un temps de travail hebdomadaire de 31 heures de novembre à février et de 39 heures de mars à octobre pour les besoins de la collectivité

- Fuite d'eau au « Moulin de Lasplagnes » : suite à l'installation des vannes de sectorisation pour la télésurveillance du réseau AEP à l'automne 2023. La société ACTEMIUM sera prévenue du problème de fuite sur cette vanne pour réparation et prise en charge financière
- Préau : Un devis de l'entreprise MARCENAC à Marcoles a été validé pour la fermeture du préau pur un montant de 4 945.20 €, en alu couleur blanche.
Une variante en bois exotique pour 471€ de plus n'a pas été retenue.
- Branchements AEP : Le devis de l'entreprise GUIBERT pour les branchements AEP des maisons à « Patacou » et au « Marchand » s'élève à la somme de 2 880.00 € TTC. Le devis a été validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Voirie communale :

Les travaux d'entretien de la voirie communale se chiffrent, pour cette année à la somme de 33 626.88 TTC, à laquelle il convient de rajouter environ 800 € pour l'assistance de maîtrise d'ouvrage de CIT (Cantal Ingénierie et Territoires).

Les secteurs retenus sont : Labrunie Haute/Fontange, Le Serieys, Le Marchand, le carrefour La Junie/Le Marchand, La Baccalerie, La Baccalerie/ route reliant Pas du Péage- Montplaisir, Pas de Péage, Labouygues, Les Salettes.

La place de la Bascule et le parking qui méritent une réfection feront l'objet d'un dossier dans un futur projet d'investissement en dehors du budget d'entretien de la voirie communale. Dans ce cadre, des subventions pourront être demandées.

Questions diverses :

- Dotations 2024 : A réception des dotations de l'Etat, nous avons constaté une recette supplémentaire de 6 348 €. Nous n'avons pas les montants exacts des dotations distribuées au moment du vote de budget primitif de 2024
- Avis d'information des administrés : Une collecte des vieux portables, tablettes, chargeurs... via une boîte qui se trouve à la mairie .Il s'agit d'une initiative du Conseil Départemental du Cantal
- Ecole : A la rentrée de septembre 2024, l'école de Vitrac accueillera les élèves de Maternelles Grandes Sections, de CP et de CE, suite à la réorganisation des classes en lien avec les effectifs. L'emploi du temps de Mme Laurence LIAUZU sera revu car la présence des élèves de Maternelles GS nécessite la présence d'une ATSEM.
Le nouvel emploi du temps sera soumis au Centre de Gestion pour validation.
- Elections Européennes : Elles auront lieu le 9 juin prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18 h. Le tableau de présences est défini sur des planches horaires de 2 heures ½
-
- PLUi : Une réunion avec l'urbaniste du bureau d'études a eu lieu en mairie pour acter les modifications vues en commission.

- Intervention TAP : Madame Coline MERCKEL, dans le cadre de l'Association « PECCRAM », propose à la commune une intervention à l'école pour sensibiliser les enfants avec les animaux ; elle se fera avec des peluches et sera réalisée dans le cadre des TAP. 2 séances seront programmées pour un montant total de 100 €uros. Cette somme sera prélevée sur le compte versement « subventions aux associations ». Une délibération actant cette dépense sera proposée lors du prochain conseil municipal.
- Nouvelles colonnes de tri : Un second site est proposé au lieu-dit « Lacalmontie » le long de la RD66 pour poser de nouvelles colonnes de tri(
- Une formation est programmée le 30 mai à ST MAMET la SALVETAT (Formation pour le tri des déchets) ; Mme Claire BROUXEL sera présente et ainsi la référente de la commune de Vitrac.
- Région Auvergne Rhone-Alpes : Deux panneaux fournis par la région, seront installés aux entrées de la commune, côté Saint-Mamet et côté Marcolès, suite à l'attribution de subventions pour les travaux d'isolation et mise en sécurité de la salle polyvalente et la construction de la halle couverte.
- Mariage du 4 mai : La salle des mariages sera à installer à partir de 11 h30 pour l'organisation du mariage après la vente des produits bio de la Ferme de La Maison Rouge.
- Location de la salle polyvalente : Il sera nécessaire d'établir une convention d'occupation de la salle polyvalente avec les associations dans le cadre des manifestations en ce lieu. Un contrôle interviendra après chaque location.
- Téléphonie Mobile : Dans le cadre de ce dossier, les zones blanches sont une des priorités des assemblées compétentes. Un pylône devrait être posé en 2027 sur la commune de Vitrac pour couvrir une zone. Pour ce dossier, la commune sera en contact avec Mr DIMITRI Daniel de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne », qui s'occupe du numérique.
- Le club de rugby de Saint-Mamet a demandé la possibilité, pour l'équipe féminine, de s'entraîner sur le terrain de foot de Vitrac le vendredi soir, ce qui a été accepté ; par contre il reste à vérifier que l'éclairage du stade fonctionne correctement
- Tour du cantal pédestre : La commune est sollicitée, comme tous les ans pour organiser à cette manifestation , elle ne donne pas suite à cette demande
- Sectorisation des collèges : Suite à la fermeture du collège de la Jordane à Aurillac, les élèves seront dirigés vers d'autres collèges ; En ce qui nous concerne le collège Saint-Mamet La Salvetat reste notre collège de secteur.
- Travaux à la cantine et dans l'appartement de Mr LAFON au-dessus de l'école : Deux artisans de la commune sont sollicités. Mr DEGUIRARD , électricien pour un problème de va-et-vient et pose d'un radiateur à la cantine et Mr GOUZOU, plombier pour le remplacement des toilettes dans l'appartement de Mr LAFON Jérémy, suite à une fuite

- Colloque sur l'Engagement municipal organisé par l'AMF : Une journée d'échanges est organisée le 3 mai prochain par l'AMF afin de faire un bilan de mi-mandat. L'après-midi est réservée aux élus et le soir cela s'adresse à tout public.
- Passage épareuse : On doit se rapprocher de l'entreprise qui assure ces travaux, afin de planifier le passage de l'épareuse sur la voirie communale .
- ACCA Vitrac et Club des aînés Marcoles Vitrac et ST Antoine: Ces 2 associations ont adressé à la Mairie leurs bilans financiers dans le cadre des versements de subventions communales
- Valorem : Cette société a contacté notre commune pour présenter leur société qui œuvre dans le domaine des énergies renouvelables.
- Fleurissement : Le choix des fleurs aura lieu le mardi 30 avril au GAEC de Fargues, à Lafeuillade en Vézie comme tous les ans, après une réunion avec les agents et la commission fleurissement.
- FBCPR : Le Football Club du Pays de rance nous invite à la finale le 28 avril au Rouget, pour les matchs de 13h et 15h.

Prochain conseil municipal : Mercredi 5 juin 2024 à 20h30

Fin de séance. : 22h30

SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
LACOSTE Pierre	
PUECH Jérôme Absent excusé	
BROUXEL Claire	
BONNET Dominique	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	Pouvoir à Sandrine DE NICOLO
TIERLE Jean-Paul	